

# Plan local d'urbanisme (PLU)

**Dans cette rubrique, vous pourrez télécharger et consulter les différents documents qui composent le PLU de la Commune.**

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville permet d'établir un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles applicables lors de l'instruction des permis de construire à l'échelle de la ville.

Le service Urbanisme (Hôtel de Ville) est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire via le 01 34 46 72 00 ou sur rendez-vous .

Documents

[Rapport de présentation](#)

[Annexe servitudes d'urbanisme](#)

[Annexe servitudes d'utilité publique](#)

[Règlement du PLU - version 2015](#)

[PLU - plan de zonage modifié](#)

Contact

Téléphone : 01 34 46 72 17

Mail : [urbanisme@ville-courdimanche.fr](mailto:urbanisme@ville-courdimanche.fr)